

Ville de FREVENT
Rapport d'orientations
Budgétaires 2019

Jeudi 21 Mars 2019



Chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil et est encadré par l'article L.2312-1 du CGCT.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

1a-Recettes de Fonctionnement

En 2018, nous avons un excédent de fonctionnement de 432 741 € 18.

Pour 2019, l'excédent est de 378 400 € 83, .

Recettes réalisées et prévisionnelles

Chapitre Budgétaire	Intitulé	Prévision 2018	Réalisé 2018	Prévision 2019
70	Produits des services	47 505 €	64 774 €	65 205 €
73	Impôts et taxes	1 338 500 €	1 460 782 €	1 435 500 €
74	Dotations de l'Etat et participations	1 433 796 €	1 453 097 €	1 443 390 €
Autres 013, 75 & 77	Autres recettes : <ul style="list-style-type: none">- Revenus des immeubles- Produits des cessions- Remboursement d'assurance- Etc...	249 001 €	341 196 €	269 500 €
Total Y compris 002		3 501 543 €	3 319 849 €	3 591 996 €

2a-Dépenses de Fonctionnement

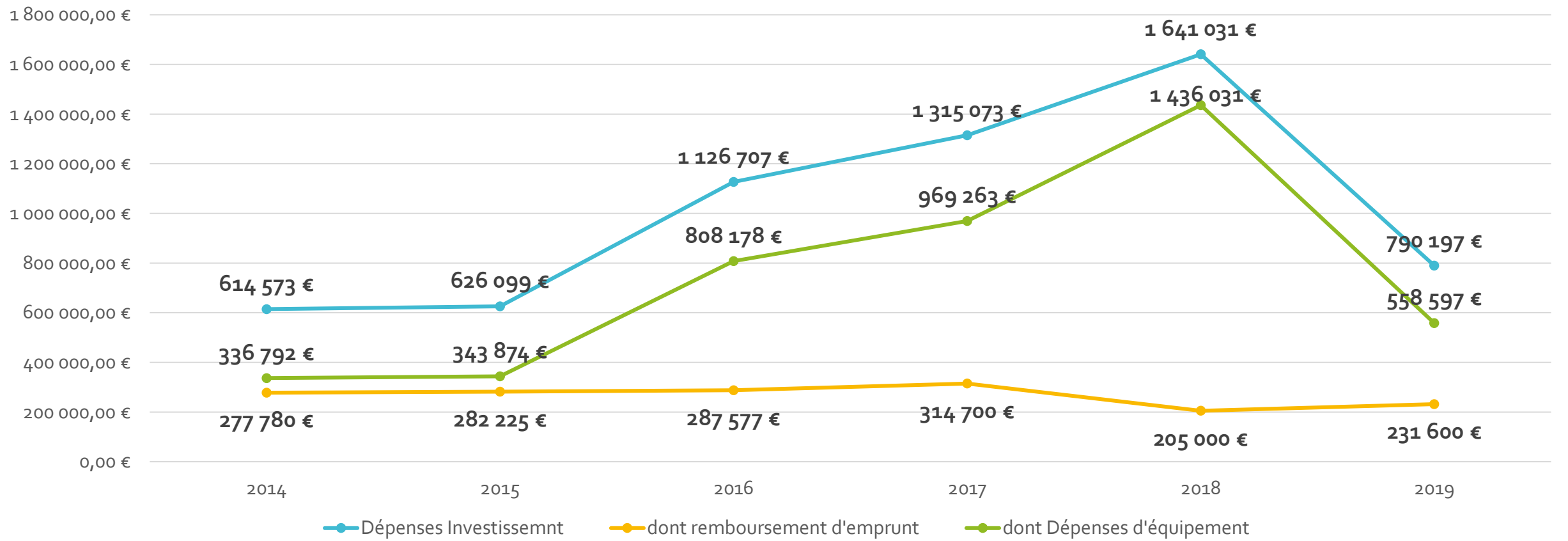
En 2018, nous avons eu un virement vers la section d'investissement de 157 246 €.

Pour 2019, ce virement est de 169 769 €, sous réserve de dotations complémentaires.

<u>Dépenses réalisées et prévisionnelles</u>				
Chapitre Budgétaire	Intitulé	Prévision 2018	Réalisé 2018	Prévision 2019
011	Charges à caractère général	698 300 €	641 141 €	733 000 €
012	Charges de Personnel	1 870 100 €	1 871 483 €	1 900 000 €
65	Autres charges de gestion courante	543 398 €	522 315 €	533 698 €
66 et 67	Charges financières Charges exceptionnelles	62 499 €	57 675 €	84 529 €
Total Y compris 042, 014, 023 et 68 (provisions)		3 501 543€	3 355 384 €	3 591 996 €

2b- Dépenses Investissement

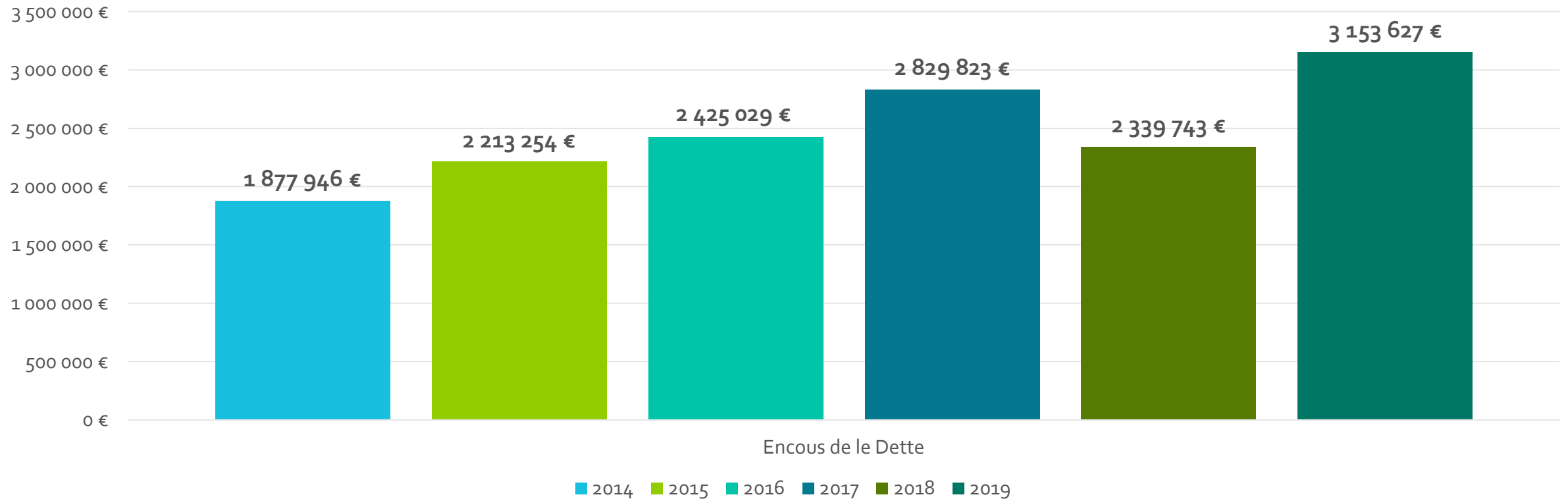
- Travaux de Voirie (60 000 €)
- Aires de Jeux (91 000 €)
- Travaux Tennis (30 000 €)
- Vidéoprojecteur, mobilier et stores pour l'école (14 000 €)
- Outillage Services Techniques (7 000 € dont échafaudage 4 000 €)
- Tentes de Cérémonies (1 700 €)
- Cellule de refroidissement cantine (2 600 €)



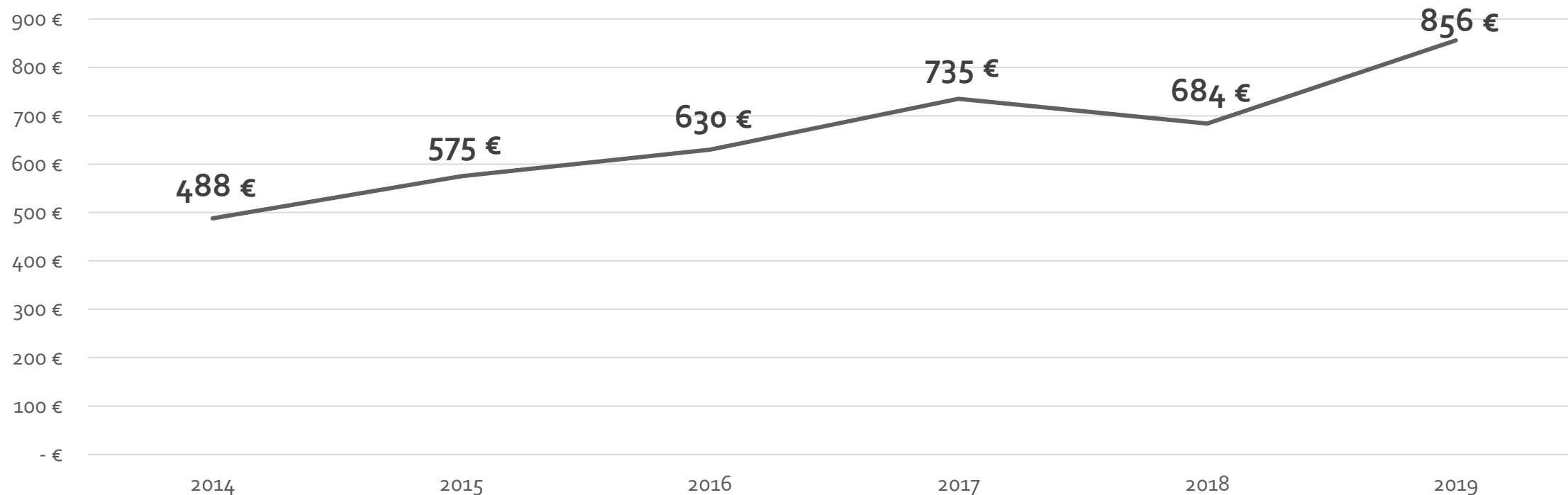
2c – Répartition des Dépenses d'investissement

2d – Recettes Investissement

- Subventions sollicitées :
 - Amende de Police (15 000 €)
 - DETR Voirie
 - Aire de Jeux
 - Département pour Aires de Jeux
 - CNDS (centre National pour le Développement du Sport)
 - Région Hauts de France

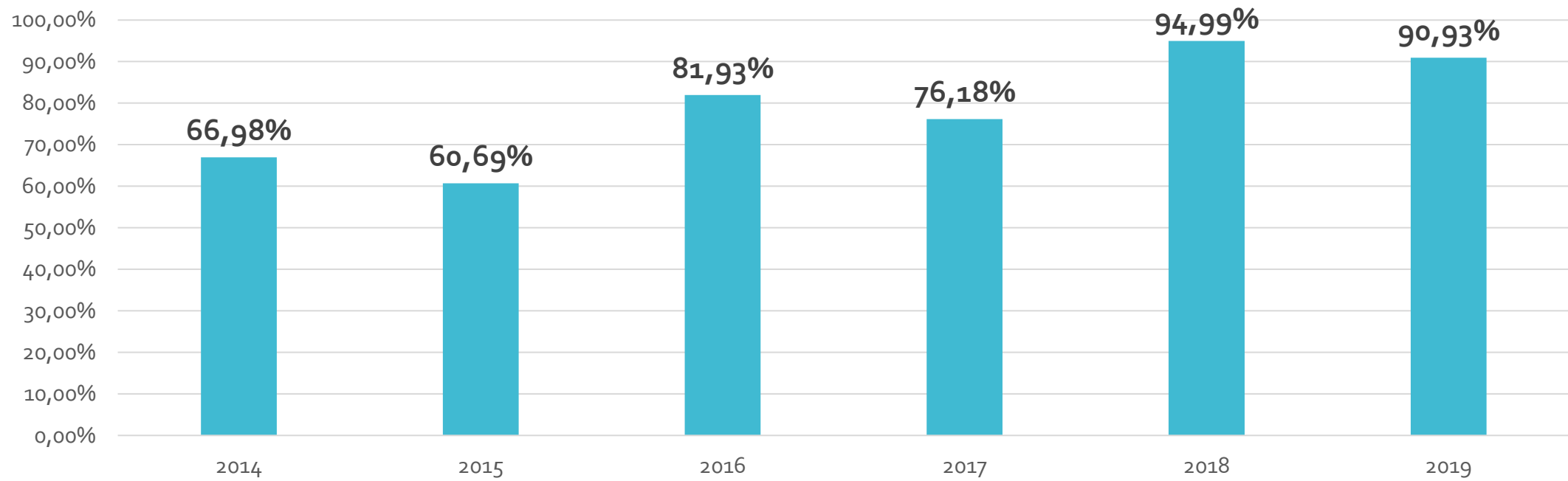


3 - L'encours de la Dette



En 2014, nous étions 3 842 Fréventins, en 2019 nous sommes 3 684 soit une différence de 158 habitants. Cette baisse démographique impacte l'encours de la dette.

3a – Encours de la dette par habitant



3b - Taux d'endettement de la commune

La capacité de désendettement est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune. Il permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

$$\text{Encours de la dette / CAF Brute} = 3\,153\,627 \text{ € } 35 / 131\,302 = 24,02 \text{ ans}$$

3c - Capacité de désendettement

4-L'épargne Brute

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi « Autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et le surplus les dépenses d'équipement). Pour notre commune :

Recettes Réelles (3 088 198,90) – Dépenses Réelles (2 956 897,28) = **131 301 € 62 (CAF brute)**

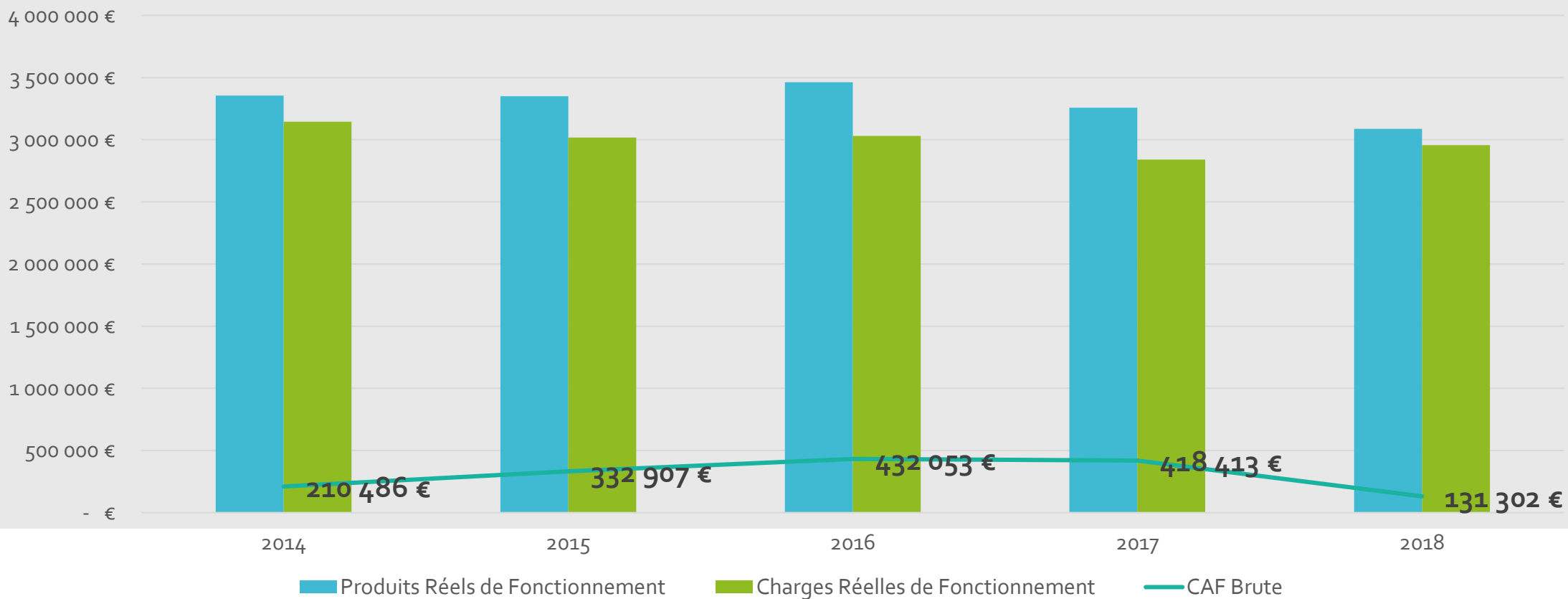
Le capital restant dû au 31/12/2018 est de 3 153 627,35 €

Pour 2019, l'annuité du capital restant dû est de 231 539,27 arrondi à 231 600 €

5-Fond de Roulement

- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 en RF)
- C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'1 an (les dotations, les réserves, les subventions,...) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés. Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.
- Calcul :
 - Excédent de fonctionnement reporté 378 400,83 €
 - + Déficit d'investissement reporté – 110 371 €
 - + le compte 1068 (équilibre de l'INVT par le FXT) 18 805,79 €
 - **Total = 286 835,62 € (N-1 = 283 535,78 €)**

6-Capacité Autofinancement Brute



7-Nos Orientations

- ❖ Travaux de voirie et réfection des trottoirs
- ❖ Aménagement pour les jeunes Fréventins
- ❖ Etude pour la réhabilitation ou construction de l' « Ecole de Demain »

8- Budget Annexe Eau

- Pas d'emprunt en cours, ni à venir
- Budget excédentaire

Exploitation 231 297,14 €

Investissement 70 634,45 €

Section Exploitation

- RECETTES

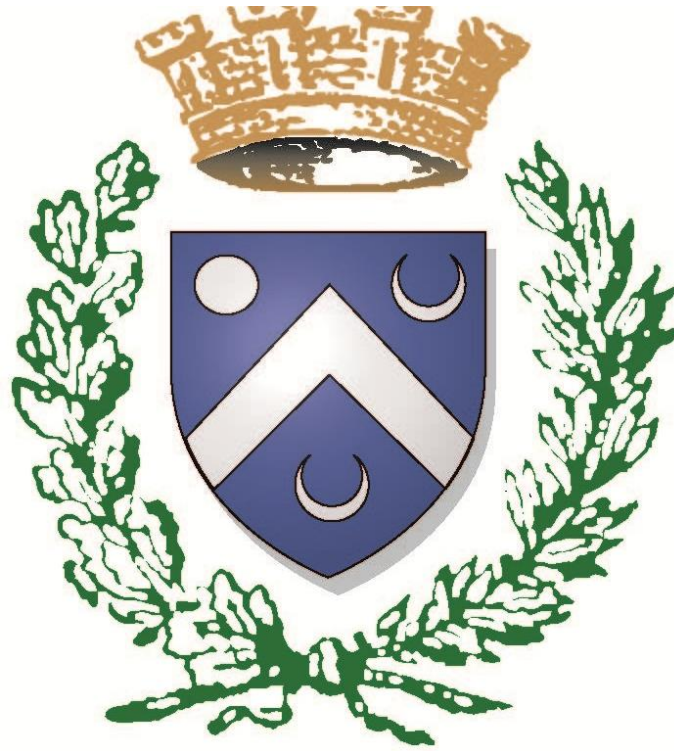
- Reversement par Véolia de la Surtaxe Eau

- DEPENSES

- Dotation aux amortissements
- Entretien et réparations réseaux eau
- Etude

Section Investissement

- RECETTES
 - Amortissement
- DEPENSES
 - Divers travaux réseaux eau



Ville de FREVENT